

Date de convocation : 14/02/2019

Nombre de membres

En exercice : 13

Présents : 09

Votants : 10

Compte-rendu du Conseil Municipal du 22 février 2019

Le vingt-deux février deux mil dix-neuf à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ROBIN.

Etaient présents :

M. Jean-Claude ROBIN, M. Michel VEZINES, M. Claude SAYAGH, M. Loïc COUDRAY, M. Frantz MOUSSU, M. Pascal DEBUYSERE, Mme Aurélia FERNANDEZ, M. Joël THEILLARD, Mme Stéphanie SAN ROQUE.

Absents et représentés :

M. Michaël HADENGUE donne procuration à M. Jean-Claude ROBIN

Absents:

M. Stéphane AUDUREAU, M. Michel GLANARD, M. Francis ARIAS

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Mme JUBAULT-BREGLER Anne est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

Puis, on passe aux questions inscrites à l'ordre du jour.

2019-01 : Vote des tarifs municipaux : à l'unanimité

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de voter les tarifs communaux suivants. Les nouveaux tarifs seront en vigueur dès transmission en Préfecture et publication.

| Désignation | Tarif 2019 |
|---|-------------------|
| <u>Salle polyvalente</u> | |
| Location Habitants de Tilly week-end | 300,00 € |
| Location Extérieurs week-end | 600,00 € |
| Journée supplémentaire | 75,00 € |
| Prix électricité heures creuses | 0,15 € / KW |
| Prix électricité heures pleines | 0,18 € / KW |
| Location vaisselle | 3,00 € / personne |
| <u>Tennis</u> | |
| Adulte 1 an de juin à mai | 60,00 € |
| Enfant (jusqu'à 14 ans) 1 an de juin à mai | 40,00 € |
| Carte invitation 1 heure | 5,00 € |
| Couple ou 2 membres de la même famille 1 an de juin à mai | 100,00 € |
| Carte invitation annuelle | 80,00 € |
| Caution clé | 10,00 € |

| <u>Cimetière</u> | |
|---|----------|
| Concession perpétuelle (1,00 m x 2,00 m) | 250,00 € |
| Ouverture caveau | 30,00 € |
| Case columbarium 5 ans | 200,00 € |
| Case columbarium 10 ans | 300,00 € |
| Case columbarium 15 ans | 400,00 € |
| Case columbarium 20 ans | 500,00 € |
| Case columbarium 25 ans | 600,00 € |
| Case columbarium 30 ans | 700,00 € |
| Dispersion des cendres jardin du souvenir | 150,00 € |
| <u>Photocopies</u> | |
| Format A4 1 page noir & blanc | 0,25 € |
| Format A3 1 page noir & blanc | 0,50 € |
| Format A4 1 page couleur | 0,50 € |
| Format A3 1 page couleur | 0,80 € |

2019-02 Marché de travaux réfection de voirie et trottoirs, enfouissement réseau France Telecom Grand Rue : à l'unanimité

Suite à l'appel d'offres concernant les travaux de réfection de voirie et trottoirs et d'enfouissement du réseau France Telecom Grand Rue, la commission appel d'offres s'est réunie le 20 décembre 2018 et a sélectionné l'entreprise la mieux disant soit WATELET TP.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le choix de la commission et donne pouvoir au Maire pour signer tout document relatif à ce marché. Les crédits seront prévus au budget en section d'investissement.

2019-03 Convention sous mandat avec la Communauté de Communes du Pays Houdanais (CCPH) travaux de voirie Grand Rue : à l'unanimité

Monsieur le Maire présente au conseil un projet de convention sous mandat avec la Communauté de Communes du Pays Houdanais concernant des travaux d'aménagement et renforcement de la RPH 118N, Grand Rue, qui doivent avoir lieu après la fin des travaux d'enfouissement. Cette convention a pour objet de définir les conditions par lesquels la CCPH, maître d'ouvrage, confie à la commune de Tilly, agissant en qualité de mandataire, l'exercice d'une partie des attributions de la maîtrise d'ouvrage, pour les travaux de voirie, mise en place d'une couche de roulement de type enrobé.

Le montant de la convention s'élèvera à 65 786,72 € HT, soit 78 944,06 € TTC.

La commune effectuera le paiement des dépenses, celles-ci étant au préalable financées par la CC du Pays Houdanais selon un état prévisionnel des besoins de trésorerie établi par la commune, avec régularisation à réception du décompte général définitif.

Après délibération, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mandat avec la C.C. du Pays Houdanais.

2019-04 Convention relative au remboursement des honoraires des médecins de la commission de réforme et du comité médical interdépartemental et des expertises médicales : à l'unanimité

Depuis 2013 les secrétariats de commission de réforme puis du comité médical des collectivités territoriales des départements Yvelines, Val d'Oise, Essonne ont été progressivement repris par le centre interdépartemental de gestion (CIG) à Versailles. Il s'agit d'une nouvelle compétence obligatoire des centres de gestion. La rémunération des médecins membres de ces deux instances reste à la charge des administrations intéressées en application du décret n° 87-602 du 30 juillet 1987 et de l'arrêté du 4 août 2004.

Le paiement des honoraires et autres frais médicaux peut être assuré par le centre gestion, dans ce cas les modalités de remboursement par la collectivité au centre de gestion sont définies conventionnellement.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité

- D'approuver les termes de la convention n° 2019/237 relative au remboursement des honoraires des médecins de la commission de réforme et du comité médical interdépartemental et des expertises médicales ;
- De donner pouvoir au Maire afin de signer ladite convention.

2019-05 Indemnité receveur municipal : à la majorité (1 voix contre – 9 voix pour)

Monsieur le Président rappelle que le Conseil Municipal peut accorder au Receveur des Etablissements Publics Locaux une indemnité annuelle de conseil et de budget dans le cadre des dispositions de la réglementation en vigueur lorsque le comptable fournit lesdites prestations. Le montant de l'indemnité de conseil est calculé suivant un barème appliqué sur la moyenne des dépenses des trois derniers exercices clos.

Madame Christine BALERZY, Receveur des Etablissements Publics Locaux de Longnes, assure effectivement les missions facultatives de conseil en matière budgétaire, économique, financière et comptable depuis le 1^{er} mars 2018.

Monsieur le Maire propose donc de lui allouer cette indemnité, sans abattement, pour une durée allant du 1^{er} mars 2018 jusqu'à la fin du mandat actuel.

Le Conseil Syndical, après avoir pris connaissance des données comptables déterminant l'indemnité de conseil et en avoir délibéré, à la majorité des membres présents ou représentés,

- **Décide** d'allouer l'indemnité de conseil à Madame Christine BALERZY, Receveuse des Etablissements Publics Locaux de Longnes, pour la durée allant du 1^{er} mars 2018 jusqu'à la fin du mandat actuel, cette indemnité étant calculée sans abattement sur le barème fixé par l'arrêté du 16 décembre 1983.
- **Précise** que la dépense sera imputée à l'article 6225 du budget du syndicat.

Informations diverses

Avancement des travaux d'enfouissement des réseaux

Les travaux d'enfouissement des réseaux Grand Rue du château d'eau à la mairie sont bientôt terminés. Les fourreaux pour le réseau Franc Telecom sont prêts et les candélabres vont être posés. Une coupure de courant sera nécessaire et les habitants seront directement prévenus par la SICAE-ELY. Il restera l'eau potable.

Peinture salle des fêtes

Les murs intérieurs de la salle des fêtes ont été repeints par l'adjoint technique et l'aide d'élus.

Flash infos

Un flash infos reprenant la date de distribution des sacs de déchets verts ainsi que les informations liées à leur ramassage va être distribué dans les prochains jours. Il y sera aussi indiqué la date de permanence pour les inscriptions sur les listes électorales en vue du scrutin des élections Européennes de mai 2019.

Permanences des élus élections Européennes dimanche 26 mai

Le Maire demande à l'ensemble des conseillers de commencer à se positionner sur les créneaux horaires des permanences pour la tenue du bureau de vote du 26 mai prochain. Un planning est tenu par la secrétaire de mairie.

Repas des aînés

Le repas des aînés aura lieu le dimanche 24 mars à la salle des fêtes. Les habitants de plus de 65 ans sont conviés. Les invitations ont été distribuées et les coupons réponse commencent à revenir au secrétariat de mairie. Les inscriptions sont possibles jusqu'au 7 mars.

Inauguration armoire numérique

Le raccordement à la fibre a été confirmé par le Département pour la semaine 13. Une inauguration de l'armoire numérique va avoir lieu le jeudi 11 avril à 14h30 en présence de Madame Josette JEAN conseillère Départementale.

Préparation budget, réunion commission semaine 13

La préparation du budget 2019 est en cours. La commission finances est convoquée par le Maire le jeudi 28 mars à 9h.

Demande de prêt de la salle des fêtes

Un habitant de Tilly membre d'une association en faveur de la dyslexie, souhaiterait occuper la salle des fêtes un dimanche après-midi pour l'organisation d'une réunion publique afin de faire connaître la dyslexie souvent méconnue du public. Les conseillers sont favorables à ce prêt. Une convention va être préparée et proposée au vote de l'assemblée lors d'un prochain conseil.

Demande d'occupation d'une salle de la mairie

L'association ReMuE souhaiterait occuper une salle à l'étage de la mairie pour un atelier d'écriture publique une ou deux fois par an. Les conseillers sont favorables à cette occupation étant donné que toutes les salles ne sont pas occupées par la mairie. Une convention va être préparée et proposée aux conseillers lors d'un prochain conseil.

Tour de Table

- Monsieur Theillard informe les membres du conseil du compte-rendu du conseil d'école qui s'est tenu le 12 février dernier :
 - Pour l'instant, au vu des effectifs (8 PS / 14 MS / 6 GS), une fermeture de classe est annoncée en maternelle pour la rentrée 2019. En primaire, il y aurait 65 enfants (14 CP / 12 CE1 / 13 CE2 / 13 CM1 / 13 CM2).
 - Il n'y aura pas de sorties scolaires en fin d'année mais des olympiades sur le stade de Mondreville le mardi 2 juillet. Plusieurs projets en cours : zen attitude et yoga, découverte des métiers, mythologie et animation LEGO. Les enfants de Tilly ont visité le centre de tri et ont beaucoup apprécié les explications données.
 - La kermesse aura lieu le 29 juin.
 - La question du prix du repas de cantine a été abordée et le Président du Sivos a expliqué aux parents que ce prix représentait à peine la moitié du coût réel car au repas s'ajoute la présence des encadrants, la cantinière, l'eau, l'électricité... il a néanmoins indiqué qu'une réflexion serait engagée sur le prix du repas lors des intempéries quand celui-ci n'est pas consommé.
 - Il rappelle que la participation des communes est à hauteur de 141 000,00 € et représente 27 % du budget de la commune de Tilly.
- Monsieur Theillard indique que les bandes réfléchissantes des STOP situés aux Millerus sont effacées.
- Monsieur Theillard demande au Maire si, au vu des nouvelles constructions, la capacité du château d'eau est suffisante. Monsieur Robin répond que le Sifep est en charge du dossier et s'en occupe.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22h45